

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	20	20 + 4 pouvoirs

Date de convocation  
16 novembre 2017

Date d'affichage  
16 novembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois novembre à vingt heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Alain BIAUX**, maire.

Présents : Sandrine ANTUNES, Alain BIAUX, Dominique BISSON, Daniel CALLIOT, Amelle DAHMANI, Dominique DETERM, Denis FENAT, Philippe GALLOIS, Catherine HAMEREL, Gérard KESTLER, Chantal LE LAY, Sylvie LEMERE, Sophie MARTIN, Brigitte MASSON, Bernadette MILLOT, Colette PERNET, Jean-Claude PEROT, Jean ROULIN, Dominique STEVENOT, Monique THILLY.

Absents : Jean-Michel CHOUARD, Marie-Thérèse DORTA-BERMEJO, Noémie GIROD.

Représentés : Thierry BESSON par Colette PERNET, Jean-Pierre HAQUELLE par Dominique DETERM, Sandrine LE GUERN par Alain BIAUX, Siva MOUROUGANE par Jean ROULIN.

Madame Sophie MARTIN a été nommée secrétaire

Objet : **CRÉATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAITRISE ET SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2ÈME CLASSE**

N° de délibération : **2017\_11\_23\_10**

Rapporteur : **M. BIAUX**

Dans le cadre de la promotion professionnelle de nos agents, nous avons sollicité l'avis de la commission administrative paritaire qui s'est réunie le 9 mai 2017 pour une demande d'avancement au titre de la promotion interne concernant un agent lauréat de l'examen professionnel d'agent de maîtrise.

Un avis favorable a été rendu par la commission administrative paritaire compte tenu de sa réussite à l'examen et des capacités de l'agent à exercer des missions d'un niveau supérieur.

Compte tenu de notre souhait de valoriser les lauréats d'examen professionnel afin de reconnaître l'effort réalisé par chaque agent et leurs qualités professionnelles.

Il vous est proposé de :

- créer un poste d'agent de maîtrise à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018,
- supprimer un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

**VU** les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** l'avis favorable de la commission administrative paritaire du 9 mai 2017 ;

**VU** l'avis favorable de la commission des finances du 14 novembre 2017 ;

**OUI l'exposé qui précède,**

**APPROUVE** la création d'un poste d'agent de maîtrise et la suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe sous réserve de l'avis du comité technique qui sera sollicité.

**DIT QUE** le tableau des effectifs sera remis à jour à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

**Résultat du vote :**

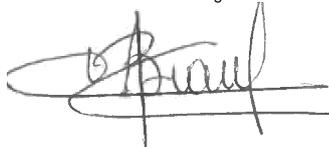
<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
24	0	0

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend une délibération conforme.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme

**Le maire, Alain BIAUX**

Maire de Fagnières



Alain BIAUX

Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 28/11/2017 à 15:19:03  
Référence : 2d32c46043400ff2773e67052149dc775e499c1